



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2025-01

Le Président

Assemblée Plénière du 4 juin 2025

Election du Vice-Président
du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique

L'An deux mille vingt-cinq et le mercredi 04 juin à 9h00 s'est tenue à l'Hôtel de l'assemblée à Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Considérant la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L212-1, L213-13, L213-13-1, L371-3 et R213-50 et suivants ;

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°R02-2023-10-24-00001 modifié portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique ;

Considérant la vacance du poste de vice-président ;

Considérant la candidature pour la vice-présidence du CEB, le déroulement de l'élection et le résultat des votes comme suit :

POSTE	CANDIDAT	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES	ELU
Vice-Président	Philip EADIE	15	14 voix et 1 bulletin blanc	Philip EADIE

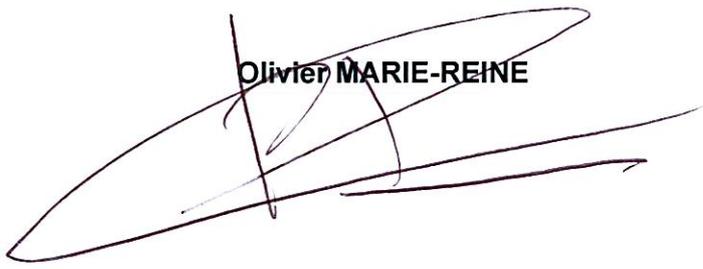
Le Comité de l'eau et de la biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : Monsieur Philip EADIE est élu à la majorité absolue des votants, vice-président du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique ;

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 4 juin 2025.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**


Olivier MARIE-REINE